

Questionnaire

à remplir en vue de l'application du dispositif du 1° ter du II de l'article 156 du CGI

(Imputation, sur le revenu global, des charges foncières afférentes aux immeubles faisant partie du patrimoine national)

I. Renseignements sur le propriétaire de l'immeuble¹ pour lequel l'agrément est demandé

Nom et prénom ou dénomination :

Adresse ou siège :

Profession ou objet :

II. Immeuble pour lequel l'agrément est demandé

Dénomination de l'immeuble :

Situation de l'immeuble (éventuellement n° et rue ou lieu-dit, commune, département) :

Description de l'immeuble (époque de construction, nature et importance des bâtiments, état et usage actuel, etc.) :

Intérêt historique, artistique ou touristique que présente la visite de l'immeuble :

L'immeuble a-t-il fait l'objet d'une demande de classement ou d'inscription à l'inventaire supplémentaire :

III. Conditions d'ouverture de l'immeuble au public

Date à laquelle l'immeuble a été ouvert au public :

Conditions d'ouverture :

Mois :

Nombre de jours :

Heures de visite :

Diffusion des conditions d'ouverture (affiches, panneaux, dépliants, etc)

Prix des visites :

Nombres d'entrées au cours de l'année écoulée :

Demander à adresser en 3 exemplaires au directeur départemental des finances publiques où est situé l'immeuble pour lequel l'agrément est sollicité.

Le propriétaire de l'immeuble peut, s'il le juge à propos, joindre à sa demande tous documents complémentaires (plan, photographie, monographie, notice, etc.).

¹ Si l'immeuble est en indivision entre plusieurs copropriétaires faisant l'objet d'une imposition distincte, fournir ces renseignements pour chacun d'eux ; indiquer en outre la part de chacun dans l'indivision.